

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 14

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne. — Du 25 juillet au 6 août prochain, aura lieu, à Berne, un cours de vacances pour instituteurs et institutrices primaires et secondaires. Ce cours a pour objet de fournir aux maîtres et aux maîtresses d'école l'occasion de se mettre au courant des progrès réalisés dans les sciences et de se familiariser avec les nouvelles méthodes d'enseignement.

Valais. — Le Conseil d'Etat valaisan a assigné à M. Bioley, nouvellement élu conseiller d'Etat, le Département de l'Instruction publique. En s'y installant pour remplacer M. Rey, le nouveau conseiller d'Etat ne fera d'ailleurs que retrouver une vieille connaissance, car il a occupé déjà il y a trente ans ce dicatère, auquel il donna une puissante impulsion.

M. Henri Bioley, originaire de Massongex, est né à Forlì, Italie, le 13 août 1841. Il n'hésita pas à abandonner le barreau où une brillante carrière l'attendait, pour défendre la cause catholique. Député au Grand Conseil, il fut président de ce corps de 1893 à 1895, conseiller d'Etat de 1871 à 1883, président du Tribunal de Monthey dès 1883 jusqu'en 1901 où il fut élu président de la Cour d'appel. Il fait partie du Conseil national depuis 1896.

—•—

A V I S

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à **30 fr.** la cotisation à payer pour l'année 1904. En conséquence les sociétaires qui doivent la dite cotisation sont invités à la verser d'ici au 31 juillet courant, entre les mains de M. Corminbœuf, caissier à Belfaux. Passé ce délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés.

Fribourg, le 12 juillet 1904. *Le Secrétaire*, H. GUILLOT.

*
* *

Les épreuves pour l'obtention du *brevet de capacité* que doivent subir les aspirants instituteurs et institutrices de langue française, auront lieu au Lycée de Fribourg, les 26, 27, 28 et 29 juillet, pour tous les candidats. L'examen commencera chaque jour, à 8 heures du matin.

Direction de l'Instruction publique.

*
* *

Nous recommandons l'examen du supplément joint au présent numéro. Les ouvrages qui s'y trouvent mentionnés ont obtenu, dans notre pays et en Allemagne, un succès rapide et bien mérité.

—•—

L'augmentation de l'instruction n'amène pas du tout une augmentation de moralité; il faut tourner l'instruction en éducation, ou l'on n'a rien. Ce n'est pas l'instruction qui moralise, c'est l'éducation et surtout l'éducation religieuse.

COUSIN.